

PROGRAMME D'AIDE À LA MISE EN MARCHÉ DE LONGS MÉTRAGES

LISTE DES DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Tout document doit être daté, signé et indiquer le numéro de la version, le cas échéant.

Les documents 1 à 5 doivent être inclus dans la demande en ligne sous l'onglet « Documentation à l'appui » au moment du dépôt pour fins d'analyse de la demande de financement :

- 1) Budget détaillé de l'événement (définitif et daté)
- 2) Lettres d'engagement signées de tous les partenaires financiers (y compris la déclaration de l'investissement de la partie productrice, le cas échéant)
- 3) Plan de mise en marché propre à l'événement, comprenant :
 - a. Les objectifs précis de la participation à l'événement
 - b. L'auditoire cible — acheteurs/distributeurs, agents de ventes, programmeurs, médias (la liste des personnes et des entreprises que vous ciblez et les raisons pour lesquelles vous les avez choisies)
 - c. Les résultats précis et mesurables que vous espérez atteindre
 - d. La description des activités à réaliser lors de l'événement et prévues dans le budget
- 4) Versions préliminaires du matériel promotionnel que vous comptez utiliser lors de l'événement (si disponibles)
- 5) Une copie du projet complété

MUSIQUE ET FILM MANITOBA pourrait demander des documents supplémentaires afin de compléter l'analyse de la demande.

LES DEMANDES NE SERONT PAS TRAITÉES TANT QUE MUSIQUE ET FILM MANITOBA N'AURA PAS REÇU TOUS LES DOCUMENTS REQUIS.